

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1314 DECISIONS CONCERNANT LES MINISTERS

n° 1314

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

28 juin 1967

Numéro JO

n° 8 du 05/07/1967

Date du numéro

5 juillet 1967

TEXTE INTÉGRAL

Mlle Aïcha Ahmed Aden, titulaire de la carte d'identité française n° 2372, délivrée le 12 juin 1967 à Obock, est engagée au service de la Garde territoriale en qualité de fouilleuse, et classé à la catégorie des O.S.1, 1er échelon, indice 150, de la Convention collective du 24 janvier 1967. La période d'essai est fixée à quinze jours. Cette période est renouvelable, par tacite reconduction, dans les limites prévues par l'article 11 de la convention précitée.